

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Président du CCAS de Nœux Les Mines,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 11 avril 2008 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 10 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 29 mars 2021 après avis du comité social territorial en date du 16 décembre 2020 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
KAPOLA GHISLAINE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2024
DORANJO AUDREY	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2024
DEMEY CHRISTINE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2024
TRIPOT NATHALIE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
RUMEAUX VIRGINIE	Adjoint administratif	01/01/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
ROUZE ISABELLE	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2024
JONCKANS CAROLE	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2024
DAMBRINE HELENE	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	27/04/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

Avancement au grade de : Agent social principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
TOMICA AIMEE	Agent social	12/06/2024
GRONIER BRIGITTE	Agent social	12/06/2024
CROFT CLEMENTINE	Agent social	01/01/2024
TASSIN AMANDINE	Agent social	01/02/2024
GENGEMBRE CORINNE	Agent social	01/01/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Noeux Les Mines, le 24 octobre 2024
 Le Président,

Serge MARCELLAK.

